




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2018-533**

**Séance publique du**

**17 décembre 2018**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20181217- lmc1146282-DE-1-1
Date de signature : 20/12/2018
Date de réception : jeudi 20 décembre 2018
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MODALITES D'ORGANISATION DE LA VACATION D'UN COORDONNATEUR CULTUREL  
AU SEIN DE LA VILLE EN VUE D'ASSURER LE LIEN AVEC LA FONDATION PEARLMAN ET LA  
DYNAMIQUE PICASSO SUR LE TERRITOIRE AIXOIS**

Le 17 décembre 2018 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 11/12/2018, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Charlotte BENON, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Souad HAMMAL à Monsieur Edouard BALDO, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Jean BOULHOL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaëlle LENFANT à Madame Michele EINAUDI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Odile BONTHOUX.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Danielle SANTAMARIA.  
Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et  
Services aux Publics  
Direction Carrières et Rémunérations

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 17 DÉCEMBRE 2018

Nomenclature : 4.2  
Personnel contractuel

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. DELOCHE Gérard, Mme SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : MODALITES D'ORGANISATION DE LA VACATION D'UN COORDONNATEUR CULTUREL AU SEIN DE LA VILLE EN VUE D'ASSURER LE LIEN AVEC LA FONDATION PEARLMAN ET LA DYNAMIQUE PICASSO SUR LE TERRITOIRE AIXOIS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a tissé depuis de nombreuses années une collaboration artistique forte avec la Fondation Pearlman, riche de nombreuses œuvres d'art dont des tableaux de Paul Cézanne, certains mis ponctuellement en dépôt au Musée Granet ("La Route du Tholonet" de Cézanne en 2017, prêt de tableaux pour l'exposition "Cézanne at home", et pour 2019 certainement le prêt d'un tableau de la Sainte-Victoire). Les relations tissées par la Ville avec la Fondation ont permis d'engager des discussions pour une mise en dépôt plus durable dans l'avenir.

En parallèle, la vie culturelle aixoise va s'enrichir, d'ici 2020, de l'implantation du futur Musée Picasso dans les locaux de l'ancien couvent des Prêcheurs, projet porté par la belle-fille de Pablo PICASSO.

Afin de maintenir un lien étroit entre la Ville d'Aix-en-Provence et ces acteurs majeurs de la vie culturelle, la ville d'Aix-en-Provence souhaite avoir recours à un intervenant de coordination culturelle au sein de la Direction Générale Adjointe Culture Patrimoine Musées et Attractivité.

Ces interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité, selon les besoins de la Ville et ce jusqu'au 31 décembre 2019.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité.

C'est pourquoi je vous demande de :

- **DECIDER** de fixer le taux de vacation de l'intervenant à 27 € brut de l'heure.
- **DECIDER** que l'intervenant sera rémunéré au vu d'un état d'heures établi par le service, dans la limite de 29 heures par mois soit un total de 348 heures par an.
- **DIRE** que la dépense résultant de ce fonctionnement pour les vacations s'élève à 9 396 € (neuf mille trois quatre-vingt-seize euros) toutes charges comprises, s'effectue sur l'imputation 64-131 "pour le personnel non titulaire" qui présente les disponibilités nécessaires.

DL.2018-533 - MODALITES D'ORGANISATION DE LA VACATION D'UN COORDONNATEUR CULTUREL AU SEIN DE LA VILLE EN VUE D'ASSURER LE LIEN AVEC LA FONDATION PEARLMAN ET LA DYNAMIQUE PICASSO SUR LE TERRITOIRE AIXOIS -

Présents et représentés	: 52
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 5
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Charlotte DE BUSSCHERE Hervé GUERRERA Souad HAMMAL

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»